



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

23 mai 2022

Guide des relations entre l'Autorité des marchés financiers et les commissaires aux comptes

La mise à jour de ce guide, dont la dernière version datait de 2010, est le résultat d'un travail collaboratif associant l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la Compagnie nationale des commissaires aux comptes (CNCC). Conçu comme un guide pratique, ce document pédagogique regroupe les principes régissant les relations entre l'AMF et les commissaires aux comptes des entités soumises à son contrôle, conformément à l'article L. 621-22 du code monétaire et financier mais aussi au regard de la législation française et du droit européen. Ce guide n'aborde pas les modalités particulières d'information de l'AMF relatives à certaines entités soumises à la surveillance de l'AMF en tant qu'autorité de contrôle (société de gestion de portefeuille, prestataires de services d'investissement, etc.) prévues notamment aux articles L. 621-23, L. 621-24 et L. 621-25 du code monétaire et financier.

 Télécharger le contenu

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



ACTUALITÉ

FINANCE DURABLE

10 février 2023

Reporting taxonomie « article 8 » des sociétés : publication par la Commission européenne de foires aux questions



ACTUALITÉ

FINANCE DURABLE

17 janvier 2023

La nouvelle directive CSRD sur le reporting de durabilité des sociétés



COMMUNIQUÉ AMF

FINANCE DURABLE

09 novembre 2022

L'AMF publie deux analyses des informations fournies par les sociétés cotées dans le cadre du reporting taxonomie et sur les effets du changement climatique dans les états...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02